

la coordination et la formation des équipes de transport, le permis de stationnement préférentiel et, au besoin, la révision des heures de travail et des équipes de travail. Nous avons estimé que le respect consciencieux des mesures de conservation pourrait permettre une économie de l'essence à moteur de 15 à 25 p. 100 au cours de l'année prochaine. Une économie de 20 p. 100 épargnerait jusqu'à 3.75 millions de gallons d'essence chaque jour; de son côté, l'automobiliste moyen ferait une économie annuelle d'au moins \$100.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur l'électricité. Dans presque chaque demeure, il y a un certain nombre d'accessoires qui sont de gros consommateurs d'électricité. Dans plusieurs maisons, l'électricité sert à chauffer le logement et fournit l'eau chaude. Je ne doute pas un seul instant qu'à la longue, nous devons apprendre à utiliser nos sources d'énergie—toutes nos ressources énergétiques—prudemment et efficacement. Toutefois, face à la situation actuelle, la conservation de l'électricité pose des problèmes particuliers. Dans plusieurs régions du Canada, particulièrement dans l'est du pays, l'électricité est produite en consommant du pétrole. Dans ces régions, il est essentiel que les mesures de conservation soient activement poursuivies. Dans d'autres régions du Canada, où les génératrices ne dépendent pas du pétrole, les approvisionnements semblent suffisants. Dans ces régions, il semble donc logique d'utiliser l'électricité pour épargner le pétrole par l'emploi, par exemple, de chauffeuses électriques. Cependant, il y a là un risque de taxer trop lourdement la capacité du système, ce qui pourrait causer des interruptions de courant.

Parce que la situation est aussi complexe, et parce que les grands réseaux d'électricité sont interreliés au Canada, il est difficile pour le Canadien moyen de connaître l'origine exacte de son électricité. C'est pourquoi j'ai demandé aux ministres provinciaux de l'Énergie d'utiliser leurs entreprises de distribution d'électricité pour mettre sur pied des programmes d'information afin de renseigner les consommateurs canadiens sur les gestes appropriés à poser cet hiver dans leurs régions. J'aimerais qu'au cours de cette procédure, les entreprises de distribution d'électricité pensent aux mesures de remplacement qui pourraient être adoptées. Par exemple, je suis parfaitement conscient que c'est pour des raisons de sécurité que les commerces laissent tant de lumière la nuit. Néanmoins, si les besoins d'éclairage commercial pouvaient être maintenus à leur minimum nécessaire, il deviendrait possible, lorsque c'est recommandable, pour les consommateurs d'utiliser plus largement des chauffeuses et des couvertures électriques sans pour autant taxer trop lourdement le système de transport d'électricité.

Un des aspects les plus colorés du paysage canadien à ce moment-ci de l'année provient de l'éclairage extérieur que les particuliers et les commerçants utilisent pour marquer la période de Noël. Au risque de passer pour un éteignoir, je demande à tous les Canadiens et spécialement aux hommes d'affaires d'agir avec modération cette année. Si on pouvait limiter l'emploi de cet éclairage aux quelques jours qui marquent la période des Fêtes, on pourrait réaliser d'importantes économies.

Les mesures que nous demandons au peuple canadien d'adopter ce soir sont le résultat d'une recherche approfondie d'évaluation au cours de laquelle nous avons tenté d'isoler les sources d'économie d'énergie les plus significatives et les moins ruineuses. Je veux souligner qu'il existe plusieurs mesures possibles auxquelles nous ne faisons pas appel pour le moment. Ces mesures comprennent notam-

### Ressources énergétiques—Politique

ment le retour à l'heure avancée, des lois pour réduire les limites de vitesse, la restriction de la circulation le dimanche et d'autres mesures que des pays ont adoptées ou sont sur le point d'adopter. Nous avons évité certaines mesures parce que l'économie qu'elles occasionneraient n'est pas assez grande; d'autres mesures toucheraient à ce point la vie des Canadiens que les ennuis qu'elles causeraient ne valent pas l'économie qui serait réalisée.

Parce que nous ne sommes pas allés aussi loin que d'autres pays, il serait erroné de conclure que la situation au Canada n'est pas grave. La situation est grave. Il est important, toutefois, dans le cadre de toute situation grave, de conserver le sens des valeurs, de voir les choses dans une juste perspective. Nous espérons que nous pourrions relever le défi auquel nous faisons face sans imposer de dures épreuves aux Canadiens. Mais pour réussir, nous devons obtenir le plein appui de tous les Canadiens.

● (1720)

J'aimerais donner l'assurance à la Chambre que, étant donné notre évaluation de l'approvisionnement en pétrole, les économies réalisées par le programme volontaire de conservation seront suffisantes pour que le programme de contingentement obligatoire au niveau des grossistes ne soit pas nécessaires. Je peux donner l'assurance à cette Chambre et à tous les Canadiens que le respect loyal des pratiques de conservation que je vous ai exhorté de suivre réduira l'ampleur et la durée de la pénurie que nous devons subir. Malheureusement, notre évaluation du degré prévu de la pénurie et les inégalités croissantes qui commencent à apparaître dans tout système de distribution quand des produits se font rares, nous ont convaincus que le programme obligatoire sera nécessaire.

Je vais présenter un projet de loi appuyant la création d'une autorité mandataire et j'aurai l'occasion, à ce moment, de décrire plus en détail les intentions du gouvernement. Je désire simplement ce soir vous faire part des principaux points de cette loi.

Premièrement, aux termes de la loi, un Bureau de contingentement des approvisionnements de l'énergie, sous la direction et avec l'approbation du Gouverneur en Conseil aura l'autorité d'énoncer des directives de contingentement pour garantir une distribution équitable de tous les produits pétroliers aux grossistes. Ces derniers, nous l'espérons, distribueront ces produits d'une façon équitable à leurs clients, le tout, sujet aux priorités établies par le gouvernement.

Deuxièmement, en établissant ces priorités, c'est l'intention du gouvernement d'atteindre un certain équilibre entre le confort physique et la santé économique des Canadiens. Le Bureau sera composé de cinq personnes. Deux représenteront les provinces, l'une les provinces consommatrices, l'autre les provinces productrices. Une représentera l'industrie et les deux autres représenteront le gouvernement, dont l'une sera chargée de sauvegarder les intérêts des Canadiens en tant que consommateurs.

Troisièmement, ce Bureau, une fois créé, prendra charge des efforts du gouvernement et sera responsable de la planification et de l'application du programme de contingentement, en plus d'assumer la responsabilité de la coordination de toutes les restrictions volontaires.

J'ai mentionné plus tôt la possibilité d'un rationnement de l'essence. Je voudrais insister sur le fait que le programme de contingentement obligatoire dont j'ai parlé n'inclut pas, dans le moment, le rationnement. Le Bureau aura l'autorité, aux termes de la loi, de mettre sur pied et de rendre effectifs des projets de rationnement qui s'appli-